Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 février 2025– 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 18 février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers représentés : 4
Etaient présents :
Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ,

Absents : Guillaume LE PERON,
Excusés : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Bernard AUBRAYE, Dominique PERRAUD,
Pouvoir :
Dominique PERRAUD donne pouvoir à Patrick MAILLARD pour la représenter
Patricia CORNET donne pouvoir à Jean-Paul NAUD pour la représenter
Bernard AUBRAYE donne pouvoir à Laurent PAPIN pour le représenter
Pierre CHARRIER donne pouvoir à Romain BUGEL pour le représenter

Secrétaire : Maurice PERRAIS est élu(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint
Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024. Le procès-verbal de séance est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Culture : approbation en séance du projet culturel, scientifique, éducatif et social de Notre-Dame-des-Landes
2. Finances : Débat d'orientation budgétaire de l'année 2025
3. Finances : approbation d'une subvention pour venir en aide aux habitants de l'île de Mayotte
4. Finances : modification de la délibération portant demande de subvention pour le projet de réhabilitation du bâtiment « complexe sportif » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposée par l'Etat
5. Finances : modification de la délibération portant demande de subvention pour le projet de réhabilitation du bâtiment « 3 rue de Nantes » en médiathèque et tiers-lieu, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposée par l'Etat
6. Finances : modification des tarifs municipaux

7. Bâtiments : lancement de la procédure de recrutement d'un AMO-MOE pour accompagner la commune dans la réhabilitation thermique, énergétique et structurelle de la salle de sport sise rue Jules Verne
8. Services Publics : modification de la composition de la commission de délégation des services publics
9. Petite enfance : Lancement de la procédure pour le renouvellement de la concession de service public pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « l'Arbre aux Enfants »
10. Enfance jeunesse : modification des règlements intérieurs des structures enfance-jeunesse
11. Ressources Humaines : création et suppression de postes
12. Relevé de décisions
13. Informations diverses.

Culture : approbation en séance du projet culturel, scientifique, éducatif et social de Notre-Dame-des-Landes

Vu le projet de médiathèque tiers-lieu
Vu la proposition de financement de la future médiathèque par la DRAC
Vu la nécessité de réaliser un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	13	Présents : Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- APPROUVE le projet culturel, scientifique, éducatif et social de Notre-Dame-des-Landes tel qu'annexé.
- AUTORISE M. le Maire à exécuter toute démarche en lien avec cette affaire

Finances : Débat d'orientation budgétaire de l'année 2025

Vu la présentation du rapport sur les orientations budgétaires
Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. M. le Maire présente ledit rapport et ouvre le débat.

Les éléments permettant le débat figurent sur le document préparatoire ci-annexé, transmis à chaque membre du Conseil municipal avec la convocation.

Après échanges, M. le Maire clôt le débat d'orientation budgétaire 2025.

Finances : approbation d'une subvention pour venir en aide aux habitants de l'île de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,
vu la proposition du bureau municipal de Notre-Dame-des-Landes

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune Notre-Dame-des-Landes tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Notre-Dame-des-Landes contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 400.00€ à la Protection civile

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

POUR	12	Présents : Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	1	Marie Annie RUIZ,

- APPROUVE la proposition de subvention d'un montant de 400.00€ à l'attention de la protection civile
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Finances : modification de la délibération portant demande de subvention pour le projet de réhabilitation du bâtiment « complexe sportif » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposée par l'Etat

M. le Maire expose :
Le bâtiment du complexe sportif date des années 90 (inauguré en 1996).
L'Etat impose aux propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1000m² d'utiliser 50% de la surface du toit en panneaux photovoltaïques (ou en toiture végétalisée). L'Etat contraint également les mêmes bâtiments à améliorer leurs performances thermiques et énergétiques.

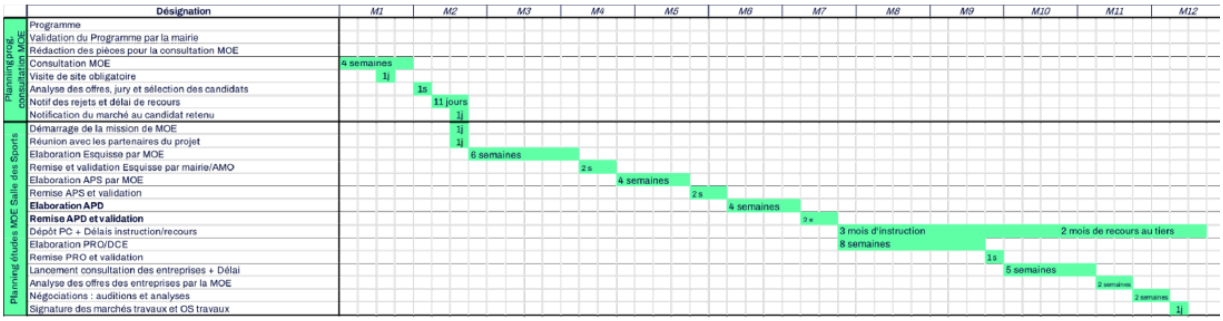
Le programme de réhabilitation du complexe sportif consiste en :

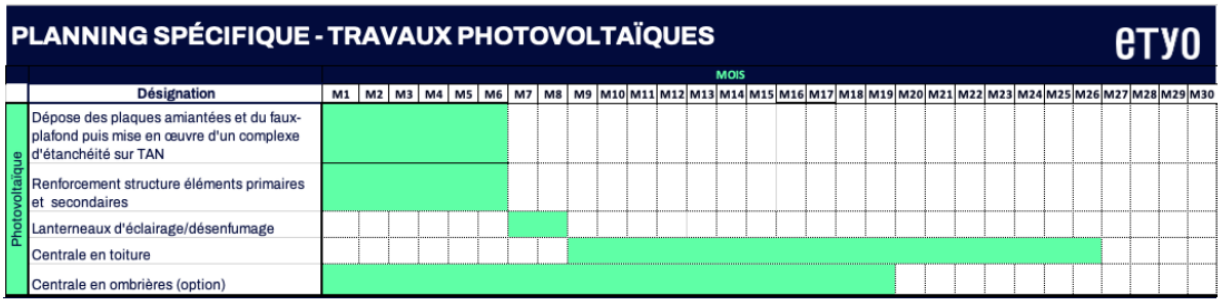
- Renforcement de la charpente
- Renouvellement de la toiture et de l'isolation
- Modification du mode de chauffage pour se passer des énergies fossiles
- Renforcement des performances énergétiques du bâtiment, portant notamment sur l'isolation d'un mur de la salle Cassiopée, du changement des huisseries
- Installation d'un système de VMC double flux

Le détail des dépenses et des recettes envisagées pour cette opération se compose comme suit :

Commune de Notre-Dame-des-Landes				
Plan prévisionnel de financement au 24 février 2025				
Dépenses			Recettes	
Déisgnation		montant HT	Désignation	montant
Etudes			Fond vert	66 815,00 €
design		61 511,00 €	DETR 2024	21 080,00 €
AMO + SPS		30 755,00 €	DSIL 2025	379 825,00 €
Assurance		30 755,00 €	LEADER	140 000,00 €
etudes spécifiques		6 151,00 €	Contrat Pays de Loire	- €
Maitrise d'ouvrage		61 511,00 €		
sous-total études		**190 683,00 €**		
Travaux				
isolation mur interieur		20 410,00 €		
remplacement menuiserie interieur		9 192,00 €		
remplacement menuiserie exterieur		29 760,00 €	**sous total sub**	**607 720,00 €**
remplacement radiant		11 000,00 €		
remplacement production ECS		19 000,00 €		
Remplacement convecteurs electriques		10 800,00 €		
travaux toiture		303 425,00 €	emprunt	
renforcement structure		50 380,00 €	autofinancement	151 930,00 €
eclairage - désenfumage		115 000,00 €		
sous-total travaux		**568 967,00 €**		
total HT		**759 650,00 €**		**759 650,00 €**
Total TTC		911 580,00 €		911 580,00 €

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :





DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	13	Présents : Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- RAPPORTE la délibération 2024-085 du conseil municipal du 16 décembre 2024
- APPROUVE l'opération de réhabilitation du complexe sportif
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposé par l'Etat.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire
- DEMANDE à M. le Maire l'inscription au budget des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Finances : modification de la délibération portant demande de subvention pour le projet de réhabilitation du bâtiment « 3 rue de Nantes » en médiathèque et tiers-lieu, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposée par l'Etat

M. le Maire expose :
La mairie est engagée dans un programme de réhabilitation du bâtiment sis « 3 rue de Nantes » en un lieu accueillant une médiathèque municipale et un tiers lieu.

Les travaux, ainsi que le coût de l'opération, sont détaillés ci-dessous :

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
création d'une médiatheque tiers-lieu			
Plan de financement prévisionnel HT -			
Dépenses	dépenses	Recettes	
Désignation		Désignation	Recettes
		DETR	
		DSIL	50 000,00 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage	26 000,00 €	FOND VERT	67 600,00 €
Maître d'Œuvre	5 000,00 €	REGION "AIDE AUX TIERS LIEUX"	
Mission CSPS	5 000,00 €	DEPARTEMENT "FOND VERT"	
Bureau contrôle technique		CCEG	
Géomètre	10 000,00 €	DRAC	175 999,00 €
Audits énergétiques			
rapport amiante		sous total subventions	293 599,00 €
mission SSI			
assurance	25 000,00 €		
sous total études	**71 000,00 €**		
lot 1 terrassement	82 000,00 €		
lot 2 gros œuvre - démolition	44 000,00 €		
lot 3 menuiserie	30 000,00 €		
lot 4 platrerie isolation plafond	17 000,00 €		
lot 5 electricite	43 000,00 €		
lot 6 plomberie sanitaire	11 000,00 €		
lot 7 peinture revetements muraux	12 000,00 €		
lot 8 revetements de sols	11 000,00 €		
lot 9 climatisation chauffage ventilation	46 000,00 €		
		emprunt	
		autofinancement	73 401,00 €
sous total travaux	**296 000,00 €**		
Total HT	**367 000,00 €**		**367 000,00 €**
TTC	**470 400,00 €**		**470 400,00 €**

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

POUR	13	Présents : Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- RAPPORTE la délibération 2024-088
- APPROUVE l'opération de réhabilitation du bâtiment sis « 3 rue de Nantes » en médiathèque et tiers-lieu, tel que sus-présenté.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposé par l'Etat.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire
- DEMANDE à M. le Maire l'inscription au budget des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Finances : modification des tarifs municipaux

M. le Maire présente en séance les éléments constitutifs de la décision modificative n°5 du budget principal de la commune :

Tarifs	Salle des Chênes	Salle Cassiopée	Salle des Genêts (uniquement en journée 8H 18H)
Caution dégâts (inclus l'écran salle Cassiopée)	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Caution ménage	500 €	500 €	500 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur sépulture	Gratuit	Gratuit	
Vin d'honneur-particuliers de la commune	70 €	130 €	
Vin d'honneur-particuliers extérieurs à la commune	250 €	310 €	
Particuliers de la commune 1 jour	160 €	280 €	
Particulier extérieurs à la commune – 1 jour	370	550	
Associations extérieures et entreprises extérieures	125€ ½ journée 250 € journée	225€ ½ journée 450 € journée	75 € ½ journée 150 € journée
Tarifs 2 jours interne – durant les fêtes (23 décembre – 1 janvier)	Pas de loc	Pas de loc	
Tarifs 2 jours externe – durant les fêtes (23 décembre – 1 janvier)	Pas de loc	Pas de loc	
Tarifs 2 jours interne – hors fêtes	320	560	
Tarifs 2 jours externe – hors fêtes	500	800	
Tarif 2 jours associations et entreprises extérieures hors fêtes de fin d'année	500	800	

La mise à disposition de la vaisselle, dans les salles Cassiopée et Chênes, est limitée aux associations Landaises et aux vins d'honneur des sépultures.

Tarifs Fourrière

	2024
Frais d'hébergement par nuit et par animal	40 €

Tarifs Cimetière

	2024
~~Inhumation ou exhumation~~	~~72 €~~
Concession de terrain 15 ans	126 €
Concession de terrain 30 ans	240 €
Concession columbarium 15 ans	270 €
Concession columbarium 30 ans	435 €
Vente pierre tombale (après effacement des inscriptions)	300 €

Tarifs accueil périscolaire : 1.5%

	2024	2025
Plafond QF	1760	1760
Plancher QF	392	392
Taux d'effort «1/4 h»	0,06696% x QF	0,06796% x QF
Taux d'effort «1/4 h majoré»	0,108% x QF	0,110% x QF
Tarif plafond «1/4 h»	1,158€	1,18 €
Tarif planché «1/4 h»	0,258€	0,26 €
Tarif plafond «1/4 h majoré»	1,868€	1,90 €
Tarif planché «1/4 h majoré»	0,416€	0,42 €
Goûter	0,6€	0,61 €
Pénalité	10€	10 €

Tarifs accueil de loisirs : 1.5%

	2024	2025
Plafond QF	1760	1760
Plancher QF	392	392
Taux d'effort «1/2 journée»	0,75% x QF	0,76% x QF
Taux d'effort «1/2 journée majorée»	0,8925% x QF	0,9059% x QF
Tarif plafond «1/2 journée»	12,98€	13,17 €
Tarif planché «1/2 journée»	2,89€	2,93 €
Tarif plafond «1/2 journée majorée»	15,44€	15,67 €
Tarif planché «1/2 journée majorée»	3,44€	3,49 €
Goûter	0,6€	0,61 €
Pénalité	10€	10 €

Séjours de vacances : 1.5%

	2024	2025
Prix par jour du séjour	3.35 % x QF €	3.40 % x QF €
Prix seuil minimum par jour du séjour QF <392	13.13 €	13,33
Prix plafond maximum par jour du séjour QF >1760	58.99 €	59,87
Pénalité dépôt de dossier en retard	20.00€	20.00€

Maison des jeunes : 1.5%

	2024	2025
Prix de l'atelier	0.55% x QF	0.56% x QF
Cout minimum du ticket QF <392	Seuil de 2.16€	Seuil de 2.19€
Cout maximum du ticket QF > 1760	Seuil de 9.68€	Seuil de 9.82€
Ticket boisson l'unité (vente par carnet de 10 tickets)	0.10 €	0.10€
Adhésion annuelle	15 €	24
Pénalité dépôt de dossier en retard	20.00€	20.00€

Liste des boissons	
Bière – un flacon 25 cl	2.00 €
Vin – le verre 10 cl	1.00 €
Kir – le verre 10 cl	1.20 €
Cidre – la bolée 25 cl	1.00 €
Punch planteur – le verre 10 cl (2cl de rhum)	2.00 €

Cocktail alcoolisé – le verre 10 cl	3.00 €
Soda – le verre 20 cl	1.00 €
Jus de fruits – le verre 20 cl	0.80 €
Café noir – la tasse	0.80 e
Thé - la tasse	0.80 €
Chocolat chaud	1.00 €
Pour Maison des jeunes – carnet 10 tickets pour boisson non alcoolisé avec sirop	1.50 €
Liste des produits alimentaires sucrés	
Bonbons – le sachet	0.50 €
Gâteau salé – le paquet	0.50 €
Crêpe sucre	1.00 €
Crêpe « pâte à tartiner »	1.50 €
Crêpe confiture	1.50 €
Gâteau sucré – la part	0.50 €
Pop-corn – le sachet	0.70 €
Barre chocolatée – l'unité	0.80 €
Glace – le bâtonnet ou le cornet	1.50 €
Liste des produits alimentaires salés	
Sandwich froid	1.50 €
Sandwich chaud	2.00 €
Sandwich chaud et sa barquette de frites	3.00 €
Frites – la barquette	1.50 €
Galette de blé noir garnie	2.50 €
Vente au déballage	
Prix minimum	0.10 €
Prix maximum	15.00 €
Pêche à la ligne	
Petit objet	1.00 €
Objet volumineux	1.50 €
Jeux pour fête des écoles prix minimum	1.00 €
Jeux pour fête des écoles prix maximum	2.00 €
Billetterie - Spectacle, événement culturel ou festif - atelier	
Pyjama party avec repas – la soirée	5 .00 €
Concert – le billet d'entrée prix minimum	3.00 €
Concert – le billet d'entrée prix maximum	20.00 €
Spectacle – le billet d'entrée prix minimum	3.00 €
Spectacle – le billet d'entrée prix maximum	20.00 €
Repas – Prix minimum par personne Sans spectacle et concert	8.00 €
Repas – prix maximum par personne Avec spectacle ou concert	30.00 €
Menu adulte soirée Paëlla	13.00 €
Menu enfant soirée Paëlla 3 < âge < 11 ans	9.50 €
Menu enfant soirée Paëlla moins de 3ans	gratuit
Carnet 10 tickets pour ateliers animation MDJ – selon QF prix seuil	25.00 €
Carnet 10 tickets pour ateliers animation MDJ – selon QF prix plafond	90.00 €
Les inscriptions	
Tournoi sportif – inscription prix minimum	2.00 €
Tournoi sportif – inscription prix maximum	12.00 €

Droit d'entrée Maison des jeunes	15.00 €
Séjour de vacances selon QF prix seuil par jour	15.00 €
Séjour de vacances selon QF prix plafond par jour	45.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 1	1.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 2	2.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 3	3.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 4	4.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 5	5.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 6	6.00 €
Caution pour séjours de vacances	50.00 €
Prestations diverses	
Lavage de voiture	3.00 €

Tarifs Restauration municipale

	2024
Prix seuil minimum par repas QF <1001	1.00€
Prix seuil minimum par repas QF 1001 - 1759	0.26% x QF
Prix plafond maximum par repas QF >1760	4.49€
Repas pour enfants non-inscrits au restaurant QF <392	0.315% x QF soit 1.23€ le repas
Repas pour enfants non-inscrits au restaurant QF >1760	0.315% x QF soit 5.54€ le repas
Repas pour le personnel communal, Repas pour les stagiaires	4.60 €
Repas adulte (enseignants, parents…)	6.10 €
Participation « repas fourni par les parents »	1.72 €

Tarifs Portage des repas

	2024
Prix du repas	8.00 €
Forfait de livraison (facturé pour chaque livraison) exemple : 3 repas livrés le vendredi 3 repas à 6.50 € = 19.50 € 1 seul forfait livraison facturé = 1.50 €	1.50 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

POUR	13	Présents : Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,

CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- APPROUVE les modifications des tarifs municipaux tels que sus-présentés
- DIT QUE les tarifs sus-présentés entreront en vigueur le 1er septembre 2025

Bâtiments : lancement de la procédure de recrutement d'un AMO-MOE pour accompagner la commune dans la réhabilitation thermique, énergétique et structurelle de la salle de sport sise rue Jules Verne

M. le Maire expose :

Le bâtiment sis rue Jules Verne, abritant la salle Cassiopée et la salle Antares, date du début des années 1990. Il souffre aujourd'hui de plusieurs problématiques :

- Toiture en fibro-amiante, qui se dégrade de plus en plus.
- Isolation thermique faible
- Mode de chauffage par énergies fossiles

Par ailleurs, la toiture du bâtiment faisant plus de 1000m², celle-ci va devoir accueillir, au choix, une production d'électricité via un dispositif de panneaux photovoltaïques, ou un dispositif de toiture végétalisée

Le programme de travaux se décline comme suit :

- Renforcement de la charpente pour pouvoir accueillir des panneaux photovoltaïques sur la toiture
- Changement de la toiture et de l'isolation.
- Isolation du bâtiment, notamment partie salle Cassiopée
- Changement du mode de chauffage pour passer d'un mode de chauffage par gaz à un système de pompe à chaleur.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	13	Présents : Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- APPROUVE l'opération et le tableau de financement tels que sus-présentés

- AUTORISE M. le Maire à lancer une procédure pour le recrutement d'un AMO-MOE sur les missions suivantes :

- ESQ
- AVP
- APD
- DCE
- DET
- AOR

- DEMANDE l'inscription au budget principal de la commune des crédits nécessaire à l'exécution de l'opération.

Services Publics : modification de la composition de la commission de délégation des services publics

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,
Vu la délibération … du …, créant la commission de délégation des services publics
Vu la composition de celle-ci
Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'il convient de renouveler la composition de la commission, notamment au vu de la démission de Mme Pauline POTEL,

M. le Maire propose de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ce cadre, une seule liste a été déposée :

- Marine GUILLOUX
- Jean-François COYARD
- Ghyslaine MORTIER-DORIAN
- Patrick MAILLARD
- Marie Annie RUIZ
- Laurent PAPIN

Cette élection qui repose sur le principe du scrutin de liste, n'a plus lieu obligatoirement à bulletin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 2ème alinéa du CGCT. Le dernier alinéa de cet article précise désormais que "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin".
Fanny BURBAN ne prenant pas part au vote en sa qualité de salariée de l'actuel concessionnaire de la DSP gérant « l'arbre aux enfants »

DÉCISION N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

POUR	12	Présents : Romain BUGEL, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour nommer les membres de la commission

DÉCISION N°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	12	Présents : Romain BUGEL, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- DESIGNE membres de la commission de délégation de service public :

Titulaires :

- Marine GUILLOUX
- Jean-François COYARD
- Ghyslaine MORTIER-DORIAN

Suppléants :

- Marie Annie RUIZ
- Patrick MAILLARD
- Laurent PAPIN

Petite enfance : Lancement de la procédure pour le renouvellement de la concession de service public pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « l'Arbre aux Enfants »

VU l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant de l'établissement d'accueil du jeune enfant sis

11 Rue de l'Abbé Bidet, 44130 Notre-Dame-des-Landes et transmis aux membres de l'assemblée le 18/02/2025,

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** de ses membres présents ou représentés

POUR	13	Présents : Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Représenté(es) : Patricia CORNET, Pierre CHARRIER, Bernard AUBRAYE Dominique PERRAUD,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- **APPROUVE** le principe de l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant sis 11 Rue de l'Abbé Bidet, 44130 Notre-Dame-des-Landes dans le cadre d'une concession de service public (durée du contrat : 5 ans).
- **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur principe du recours à la concession, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

Enfance-jeunesse : modification des règlements intérieurs des services enfance-jeunesse

Point reporté au conseil municipal de mars 2025

Ressources Humaines : création et suppression de postes

Vu le départ d'un agent au restaurant scolaire, et la nécessité de le remplacer
Considérant qu'une partie des missions a été redistribuée au sein du service, il convient de créer un poste à temps moindre.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

POUR	13	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Maurice PERRAIS, Marie Annie RUIZ, Ghyslaine MORTIER-DORIAN Représentées : Dominique PERRAUD, Patricia CORNET
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

A compter du 1er mars 2025

- LA CREATION du poste d'agent de restauration, sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, sur un temps de 6H06
- DE MODIFIER en conséquence le tableau des emplois sus présenté,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

Relevé de décisions

DIA : sans objet

Informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H08

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 31 mars 2025

Date d'affichage :

Le Maire,

Jean-Paul NAUD

Le secrétaire de séance,